

PROGRAMME – ACHAT DE COUCHES RÉUTILISABLES (LAVABLES) SUBVENTIONS AUX FAMILLES

Subvention accordée :

Un remboursement de 200 \$ est applicable sur le montant déboursé pour l'achat d'un ensemble de couches réutilisables (lavables) comprenant un minimum de 25 couches;

La définition de couches réutilisables (lavables) comprend notamment les couches lavables en fibre de bambou, en coton, en ratine de velours, en chanvre, en fibre naturelle, en microfibre, en polyuréthane laminé, ainsi qu'en micro polaire et suédine.

Une seule subvention sera accordée par enfant.

Conditions d'admission :

- Détenir les preuves originales d'achat d'un ensemble de couches réutilisables (lavables) comprenant un minimum de 25 couches (peu importe l'endroit de l'achat). Le programme ne vise pas l'achat de couches à l'unité.
- Être citoyen de Mont-Saint-Grégoire et parent d'un enfant âgé de moins de 2 ans au moment de l'adhésion au programme;

OU

- Être propriétaire d'une garderie sur le territoire de la Municipalité s'occupant d'enfants de moins de 2 ans au moment de l'adhésion au programme, une subvention peut être accordée pour chaque enfant de moins de 2 ans fréquentant la garderie.

Comment participer :

- Acheter un ensemble de couches réutilisables (lavables) (minimum de 25 couches) et conserver la facture originale;
- Se présenter en personne au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André;
- Avoir en main la preuve d'achat ainsi qu'une preuve de résidence et de naissance de votre enfant (pour les parents);
- Avoir en main la preuve d'achat ainsi qu'une preuve que votre garderie est enregistrée auprès du ministère de la Famille et une preuve que l'enfant de moins de 2 ans fréquente votre garderie (pour les garderies);
- Signer un contrat d'honneur de la Municipalité précisant que vous vous engagez à utiliser des couches réutilisables (lavables) pour votre enfant.

Par la suite, un remboursement de 200 \$ vous sera retourné par la poste.

Pour de plus amples informations :

450 347-5376